

---

# Appel à projet LéA

---

2022

---

Lieux d'éducation Associés

---



## Le réseau et le dispositif des LÉA

Les lieux d'éducation associés à l'IFÉ (LÉA) sont des dispositifs de recherche-développement-formation collaboratifs structurés en réseau. Un LÉA est un lieu à enjeux d'éducation porteur d'un questionnement, qui rassemble des acteurs éducatifs et l'équipe de pilotage de ce lieu, leurs partenaires et des chercheurs autour d'un projet partagé. Les LÉA peuvent être des établissements scolaires, mais aussi des réseaux d'établissements, des bassins de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des centres sociaux, des associations, ou tout autre lieu portant un enjeu d'éducation (établissement hospitalier, pénitentiaire...). Ils réunissent des collectifs intermétiers et souvent pluridisciplinaires. Cette pluridisciplinarité peut concerner les disciplines d'apprentissage, mais aussi les disciplines d'appartenance des chercheurs associés au projet : sciences de l'éducation, didactiques, sciences sociales, psychologie, sciences cognitives, philosophie de l'éducation...

Les LÉA associent chercheurs et acteurs éducatifs. La dimension collaborative entre tous les acteurs est un élément essentiel dans la réalisation des projets. Les problématiques de recherche doivent se construire collectivement à partir de questionnements issus des lieux d'éducation. Les recherches collaboratives menées dans les LÉA ont une visée praxéologique affirmée d'étude des actions des professionnels de l'éducation, des processus d'apprentissage et de formation, et du développement professionnel des acteurs engagés dans ces recherches collaboratives. Ces recherches contribuent à produire des connaissances scientifiques sur ces processus et des ressources qui sont partagées au niveau du réseau des LÉA et qui sont diffusées au sein du système éducatif et dans la communauté scientifique. La question de la production de ressources permettant une appropriation des résultats et des solutions au-delà de l'équipe du LÉA est fondamentale au sein de chaque projet.

Les LÉA sont soutenus depuis leur lancement en 2011 par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des sports (MENJS) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et de son Bureau de l'innovation pédagogique (BIP), ainsi que par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) par l'intermédiaire de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) depuis 2016. La Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) a rejoint le réseau en 2018. Les politiques institutionnelles sont prises en compte dans les problématiques et les expérimentations des recherches conduites au sein des LÉA. Les LÉA développent des liens privilégiés avec les partenaires institutionnels locaux (service rectoral piloté par le CARDIE – conseiller académique recherche-développement innovation expérimentation -, autres services rectoraux et départementaux, corps d'inspection). Dans chaque lieu sont nécessairement informés l'équipe de direction et les représentants des administrations publiques déconcentrées (rectorat, CARDIE, DSDEN -direction des services départementaux de l'éducation nationale-, ...), en lien avec les administrations centrales ou les collectivités territoriales qui soutiennent le projet.

Les LÉA bénéficient d'un dispositif d'accompagnement et de soutien de leurs travaux par les personnels de l'IFÉ, en lien avec les acteurs institutionnels associés au niveau national, académique et départemental. Pour cela, l'IFÉ met à leur disposition un environnement numérique (site, partage de documents, blog...) et organise des manifestations nationales et internationales pour mettre en réseau les acteurs et les projets (Séminaire de rentrée des LÉA, Rencontre internationale des LÉA, Rendez-vous des LÉA).

## Appel à projets

Le réseau des LéA se renouvelle en partie chaque année par l'entrée de nouveaux projets portés conjointement par des acteurs éducatifs et des acteurs de la recherche soutenus par un laboratoire. Les actions de recherche des LéA qui seront retenues dans le cadre du présent appel s'engagent de septembre 2022 à août 2025. Par la suite, elles pourront éventuellement bénéficier d'un renouvellement en déposant un nouveau dossier de candidature accompagné d'un bilan.

Pour plus d'information sur le réseau des LéA, consulter les espaces en ligne dédiés :

- Le site Internet des LéA (<http://ife.ens-lyon.fr/lea>)
- Le blog collaboratif des LéA (<https://reseaulea.hypotheses.org/>).

Télécharger le dossier de candidature. : <http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/devenir-un-lea>

Pour les établissements scolaires relevant du MENJS, le dossier de candidature devra obligatoirement présenter :

- un avis d'opportunité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale pour le premier degré, ou un avis d'opportunité du chef d'établissement pour le second degré<sup>1</sup> ;
- un avis d'opportunité du CARDIE (Conseiller académique recherche-développement innovation expérimentation) pour les premier et second degrés<sup>2</sup>.

Pour les établissements relevant du ministère chargé de l'agriculture, un avis d'opportunité du chef d'établissement et de la sous-direction des politiques de formation et d'éducation de la DGER est également requis.

**Le dossier de candidature complet devra parvenir à l'IFÉ ([lea.ife@ens-lyon.fr](mailto:lea.ife@ens-lyon.fr)) avant le 25 février 2022 en format WORD et PDF.**

Il sera examiné par une commission de validation associant l'IFÉ-ENS de Lyon, la direction générale de l'enseignement scolaire, la direction générale de l'enseignement et de la recherche agricoles, et leurs partenaires (laboratoires de recherche, instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation). La constitution d'un dossier de candidature permet à l'équipe porteuse d'un projet de LéA de le discuter et de mieux l'ajuster aux attentes du dispositif.

Les critères d'évaluation des dossiers porteront sur :

- la qualité scientifique du projet ;
- la pertinence et les apports pour l'établissement et le système éducatif ;
- les modalités de collaboration.

<sup>1</sup> Conformément au Décret n° 2019-1403 du 18 décembre 2019 relatif aux recherches et aux expérimentations menées dans les écoles et établissements d'enseignement publics et privés sous contrat et dans les établissements français d'enseignement à l'étranger <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039645601/>

<sup>2</sup> Conformément aux accords IFÉ-DGESCO.

Dans le cas d'une demande de renouvellement, s'ajoute à ces critères l'apport du LÉA au réseau national des LÉA notamment en termes de travail sur les méthodologies et la diffusion des pratiques d'éducation, de recherche et de formation.

Ces critères sont détaillés dans le dossier de candidature.

## Domaines de l'appel à projet

Pour 2022, quatre domaines ont été définis pour cet appel à projet à partir des priorités de la DGESCO et en lien avec les trois projets prioritaires de recherche et de formation (PPRF) du nouveau projet de l'IFÉ qui sont : "Professions éducatives et territoires", "Enseigner dans le supérieur" et "Apprentissages et didactiques".

Ils concernent les différents niveaux scolaires, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les projets de LÉA dont les problématiques s'insèrent dans ces domaines seront privilégiés.

### 1. Collaboration au sein de collectifs

L'importance des collectifs a été confirmée par l'expérience du confinement. Faire face aux difficultés, organiser de nouvelles façons d'éduquer, d'enseigner, d'évaluer et de ressourcer les pratiques sont de forts enjeux de la collaboration.

Comment les collaborations agissent-elles au service des apprentissages ? Comment soutiennent-elles des situations de développement professionnel pour tous les acteurs impliqués ? Quelles sont les compétences développées par les uns et les autres ? Existe-t-il une dynamique conjointe de développement professionnel et d'apprentissage des élèves ?

Quelles sont les collaborations possibles entre les acteurs qui gravitent autour de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ? Entre les disciplines et à l'intérieur des disciplines ? Comment les collaborations s'organisent-elles, en présence ou/et à distance ? A quelles échelles et selon quelles temporalités ? Quels sont leurs appuis, leurs instruments ? Comment s'y distribuent les rôles ? Comment sont-elles prises en compte par l'institution ou les gouvernances ?

Quelles sont les collaborations formelles et informelles entre les élèves (de la maternelle au lycée) ou les étudiants ? Comment s'organisent-elles, avec quels outils, quelles méthodes ? Quels sont les collectifs qui en émergent ?

### 2. Autonomie – Apprentissage – Éducation

L'autonomie ne se décrète pas et constitue un élément clé de la gestion des apprentissages.

L'autonomie des élèves et des étudiants se construit au fil du processus continu d'apprentissage. De quoi parle-t-on selon le degré de maturité des apprenants et dès la maternelle qui est souvent la première expérience de socialisation des enfants ? Quelle prise en compte possible des dimensions cognitive, affective et sociale ? En quoi l'autonomie participe-t-elle des apprentissages essentiels pour apprendre ? Qu'est-ce qui développe l'autonomie ? Comment éviter le sur-étayage et mettre en place les conditions de l'autonomie ? Quels apports des outils numériques en présence, à distance ? Quelle co-construction au sein des établissements, des équipes pédagogiques, et avec d'autres partenaires ? Comment

jouent les politiques d'établissement ? Comment prendre en compte les diversités culturelles et territoriales ?

### **3. Inégalités scolaires – Inégalités sociales – Inégalités numériques**

L'École s'engage dans la réduction des inégalités. Pour autant, le contexte de la pandémie, les périodes de confinement et les perturbations engendrées les ont aggravées.

Quels dispositifs d'enseignements et d'éducation (distants ou présentiels) peuvent contribuer à la réduction des inégalités ? Comment intervenir contre les inégalités de maîtrise des littératies scolaires et numériques, contre les inégalités d'autonomie (accompagnement du travail personnel), contre les inégalités territoriales (ruralité, banlieues), contre les inégalités liées aux handicaps ? Quels partenaires peuvent être identifiés et comment les impliquer dans ces dispositifs : familles, acteurs du périscolaire, associations aux diverses échelles d'action (locales, régionales, nationales), collectivités, éditeurs de ressources numériques ?

### **4. Forme scolaire et forme universitaire**

Les évolutions de la forme scolaire et de la forme universitaire sont consubstantielles à l'École. La crise sanitaire a interrogé les espaces-temps des apprentissages et les pratiques pédagogiques. Elle a généré des tensions, mais aussi nourri des innovations et des expérimentations.

Comment repenser le format et la forme de « la classe/du cours », son organisation selon des espaces et des temps modifiés (notamment à l'heure du numérique), afin de garantir, pour tous, de l'entrée à l'école maternelle à la fin du cursus, efficacité, équité, créativité et durabilité dans les apprentissages ? Comment articuler espaces physiques et virtuels ? Qu'apprend-on, et n'apprend-on pas, à distance ? Quel impact des évolutions de la forme scolaire et la forme universitaire sur les curricula, sur la socialisation et les comportements des différents acteurs ? leurs besoins et stratégies, leurs pratiques de travail ? Quelles incidences sur les communautés éducatives ? En quoi les évolutions de la forme scolaire et de la forme universitaire questionnent-elles aussi la formation initiale et continue des professeurs ? Comment le pilotage joue-t-il son rôle et comment est-il impacté ?